

Cote du document: EB 2020/129/R.16/Rev.1/Add.1  
Point de l'ordre du jour: 7 c) i) a)  
Date: 23 avril 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## République populaire de Chine

### Projet expérimental de redynamisation du monde rural dans le Yunnan

#### Additif

#### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Nigel Brett**  
Directeur régional  
Division Asie et Pacifique  
téléphone: +39 06 5459 2516  
courriel: n.brett@ifad.org

**Matteo Marchisio**  
Directeur sous-régional  
téléphone: +86 10 8532 8977  
courriel: m.marchisio@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-neuvième session  
Rome, 20-23 avril 2020

---

Pour: **Information**

## **I. Observations du Bangladesh**

1. **Le Bangladesh soutient le projet proposé et remercie le FIDA de l'avoir conçu au profit des populations rurales marginalisées, en particulier les femmes, les jeunes et les minorités ethniques. La plus grande partie du montant du projet du FIDA sera affectée au financement de l'action climatique.**
2. **Nous pensons que le principal objectif du projet cadre avec le principe fondamental du FIDA, qui consiste à investir dans des économies rurales durables de manière à développer leur résilience à long terme. Le projet renforcera l'agriculture durable et les activités rurales non agricoles, améliorera l'accès aux marchés ainsi que la chaîne de valeur et la résilience face aux changements climatiques.**
3. **Le Bangladesh accueille favorablement le projet, car il offre la possibilité de réaménager le modèle *chanye fupin* pour en faire un moyen plus inclusif, efficace et équitable de cibler les véritables coopératives agricoles plutôt que les entreprises "têtes de dragon".**
4. **Nous insistons vigoureusement sur le fait que l'organisme d'exécution doit tirer les leçons du passé dans le cadre du ciblage des agriculteurs, en particulier des femmes, des jeunes et des migrants de retour chez eux. Il sera ainsi possible de stimuler l'économie rurale parce que les populations, d'une part, auront des moyens plus diversifiés de générer des revenus et, d'autre part, seront encouragées à demeurer dans leurs communautés du fait de la réduction de la migration urbaine.**
5. **Nous félicitons le Gouvernement de la République populaire de Chine d'avoir clairement prouvé l'engagement de son pays et l'appropriation de différentes parties prenantes en accordant un financement intérieur d'un montant considérable au titre du projet. Le ratio de cofinancement (2,1 pour 1) est supérieur de 50% à la cible de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) (1,4 pour 1).**
6. **Le Bangladesh recommande par conséquent d'approuver le financement du projet.**

### **Réponse**

7. **Nous remercions le Bangladesh de son appui au projet. Nous confirmons que le projet profitera aux populations rurales pauvres, et en particulier aux femmes et aux jeunes. Un pourcentage élevé des fonds affectés par le FIDA financera l'action climatique. Le ratio de cofinancement est effectivement supérieur de 50% à la cible de FIDA11.**

## **II. Observations de l'Égypte**

8. **L'Égypte tient à remercier la direction du FIDA ainsi que la Division Asie et Pacifique d'avoir conçu le Projet expérimental de redynamisation du monde rural dans le Yunnan, en Chine.**
9. **L'Égypte estime que le projet cadre parfaitement avec la mission du FIDA, qui consiste à cibler les plus pauvres parmi les pauvres. Le Yunnan est de longue date une priorité du programme de lutte contre la pauvreté du Gouvernement chinois, car cette province compte la plus forte proportion de personnes pauvres du pays.**
10. **À cet égard, l'Égypte constate avec satisfaction que le projet doit directement bénéficier à environ 100 000 Chinois vivant dans les zones rurales et, indirectement, à environ 414 540 membres de 88 200 ménages vivant dans la zone du projet.**

11. **Nous sommes également très satisfaits que le projet couvre les questions intersectorielles généralement considérées par le FIDA, à savoir les changements climatiques, le genre et les jeunes.**
12. **Nous apprécions le fait que ce projet bien conçu concorde aussi avec la stratégie agricole de Beijing, c'est-à-dire la stratégie de redynamisation du monde rural que la Chine vient d'adopter et qui vise à rétablir l'équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales en accélérant le développement de ces dernières et en accroissant leur attrait.**
13. **De fait, le projet offre aussi une occasion unique au FIDA d'apporter un appui au Gouvernement dans le cadre des efforts qu'il déploie pour repenser et améliorer le modèle *chanye fupin* afin de le rendre plus équitable et plus inclusif, et d'alléger la charge qu'il fait peser sur les finances publiques. Nous pensons aussi que le modèle positif des coopératives en Chine – qui cofinancent le projet – pourrait être reproduit en d'autres lieux.**
14. **Nous espérons, et pensons réellement, que le projet aidera le Gouvernement de la République populaire de Chine à atteindre son objectif stratégique, qui consiste à éliminer l'extrême pauvreté dans les zones rurales pour 2020.**
15. **Compte tenu de ce qui précède, nous soutenons la recommandation du Président du FIDA visant à approuver le financement de ce projet. Enfin, nous souhaitons au FIDA et au Gouvernement chinois plein succès dans le cadre de la mise en œuvre du projet et de leurs activités futures.**

#### **Réponse**

16. Nous remercions l'Égypte de son évaluation de la conception du projet. Nous confirmons que ce dernier est pleinement aligné sur la stratégie de redynamisation du monde rural récemment adoptée par le Gouvernement, ainsi que sur les thèmes transversaux de FIDA11, à savoir les changements climatiques, le genre et les jeunes.

### **III. Observations du Mexique**

17. **Le Mexique soutient l'approbation du Projet expérimental de redynamisation du monde rural dans le Yunnan, en Chine.**
18. **Le projet ciblera des poches de pauvreté situées dans cette province, qui compte la plus forte proportion de pauvres du pays, en appuyant les efforts déployés à l'échelle nationale pour éliminer la pauvreté.**
19. **Le projet a de solides raisons d'être: les compétences spécialisées du FIDA contribueront au développement des petites exploitations traditionnelles et aideront ces dernières à avoir une source de revenus fiable. Il permettra, grâce à ses trois composantes, de combler les lacunes dans les domaines de l'inclusion, de l'équité et de l'égalité, et il fournira un soutien aux activités agricoles et non agricoles, notamment l'amélioration des capacités de gestion et la prise de décisions des femmes. Tous ces éléments cadrent avec les principaux thèmes de FIDA11.**
20. **Sur le plan financier, le projet bénéficie d'un important cofinancement national puisque le prêt du FIDA ne couvre que 32% du coût total du projet. Cela est conforme au Cadre de transition et à l'appel lancé pour accroître les niveaux de cofinancement.**
21. **Nous estimons que le projet démontre la valeur que présente le FIDA en tant que partenaire de développement dans un pays où existent des poches de pauvreté, les leçons tirées de cette expérience devant être reproduites à l'avenir, en Chine ou dans d'autres pays.**

**Réponse**

22. Nous remercions le Mexique de son appréciation. Nous confirmons que le projet ciblera les poches de pauvreté restantes dans la province, qui compte la plus forte proportion de personnes pauvres, et que chaque dollar de financement du FIDA mobilisera plus de deux dollars de cofinancement intérieur, soit près du triple de la cible de FIDA11 pour ce type de cofinancement.

**IV. Observations de la Suisse**

23. **Ainsi que l'indique l'évaluation présentée ci-après, nous exprimons un avis favorable sur ce projet, bien que certains points essentiels restent à préciser.**

**i) Industrialisation agricole**

24. **Le projet doit mettre à l'essai des modèles actuels de réduction de la pauvreté par l'industrialisation, système largement appliqué dans la plupart des zones rurales de la Chine au cours des dernières années. En effet, certains doutes existent quant à l'efficacité avec laquelle les "têtes de dragon" et les acteurs du secteur industriel motivés par le profit ont contribué à réduire la pauvreté, et des leçons peuvent être tirées de l'expérience. Il serait donc pertinent de commencer par évaluer la contribution de l'industrialisation agricole à la réduction de la pauvreté au cours des dernières années. Le projet ne semble par ailleurs pas mettre suffisamment l'accent sur la relation entre l'écologie et la réduction de la pauvreté. Le risque demeure que ceux qui ont échappé à la pauvreté replongent dans cette dernière si les mesures prises pour lutter contre celle-ci ne sont pas écologiquement viables à long terme. À cet égard, nous voyons un signe positif dans le fait que le projet recense les lacunes et qu'il entend élaborer et mettre à l'essai d'autres approches et modèles.**

**Réponse**

25. Nous remercions la Suisse de son avis favorable sur le projet proposé.
26. Nous confirmons que la conception du projet a tiré parti et bénéficié de l'ample expérience acquise et des leçons tirées dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs projets bénéficiant d'un appui international, qui étaient associés à des modèles de réduction de la pauvreté par l'industrialisation – dont plusieurs projets financés par le FIDA et par la Banque mondiale –, ainsi que des connaissances accumulées par le Gouvernement lui-même. Ces connaissances et cette expérience ont été intégrées dans la section du rapport de conception du projet consacrée aux enseignements tirés. En ce qui concerne la contribution de l'industrialisation agricole à la réduction de la pauvreté (c'est-à-dire *chanye fupin*), l'expérience montre – comme indiqué à juste titre dans les observations – les lacunes d'une approche visant à lutter contre la pauvreté en apportant un appui direct aux "têtes de dragon". Cette approche est largement tributaire de subventions de l'État (qui diminueront probablement après 2020), n'est pas nécessairement inclusive (puisque le modèle ne fait qu'une place limitée aux mécanismes de ciblage et de partage des bénéfices) et est onéreuse (la plupart des ressources sont absorbées par les entreprises, ce qui se traduit par un ratio investissement/ bénéfices élevé). Ce sont là les raisons de l'adoption d'une approche différente (c'est-à-dire de modèles *chanye fupin* améliorés), selon laquelle l'appui est assuré principalement à partir des coopératives d'agriculteurs.
27. Nous confirmons que la relation entre l'écologie et la réduction de la pauvreté a fait l'objet d'une analyse approfondie, et que les résultats de cette dernière ont été pris en compte dans la note correspondante sur les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (annexe V) – qui a été dûment prise en compte au niveau de la conception. Cette note présente en particulier des informations détaillées sur les profils de pauvreté actuels ainsi que sur l'état et la gestion des

ressources naturelles dans la zone du projet. Les risques sociaux, écologiques, environnementaux et climatiques qui pourraient entraver le projet ou l'empêcher d'atteindre ses objectifs de développement (réduction de la pauvreté), ou avoir des effets défavorables sur la population et/ou l'environnement ont été recensés. Des mesures d'atténuation ont été formulées sur la base de cette analyse. Elles ont été prises en compte dans le plan de gestion environnementale et sociale, et dans le manuel d'exécution du projet. Le projet a de surcroît été conçu de manière à inclure des mesures visant à améliorer la durabilité et la résilience climatique en appuyant une production verte (y compris des méthodes biologiques et de bonnes pratiques de gestion des sols et des ressources en eau), l'étiquetage et la commercialisation des produits, la prise en compte systématique des considérations climatiques dans le développement des infrastructures, et l'application de modalités de fonctionnement et d'entretien. Les effets actuels et prévus des changements climatiques seront pris en considération dans la planification et la conception des infrastructures. Un appui sera fourni aux coopératives afin de les aider à utiliser des panneaux solaires pour pomper l'eau, à adopter des pratiques d'irrigation et à procéder à un suivi numérique pour assurer une utilisation rationnelle de l'eau dans les régions exposées au risque de diminution des volumes d'eau disponibles par suite des changements climatiques.

## ii) Coopératives d'agriculteurs

28. **Il vaut la peine d'examiner le rôle traditionnel des coopératives d'agriculteurs. Ces dernières ne devraient pas se limiter à faciliter l'accès des agriculteurs au marché, comme indiqué dans le document; il peut être encore plus important qu'elles assurent à leurs membres des services d'éducation et de formation. En outre, les questions liées aux terres (réforme foncière, droits d'utilisation des terres, baux fonciers, notamment) ne semblent pas être prises en considération dans le projet. Elles ont une importance cruciale, car il existe un lien entre la propriété foncière et les comportements qui caractérisent le mode de gestion des terres à long terme. Les "têtes de dragon" peuvent ne pas prendre suffisamment soin des terres (notamment de la qualité des sols) si les accords de location ne couvrent que quelques années, car elles sont alors incitées à réaliser des bénéfices à court terme et non à gérer ces actifs dans une optique à long terme. Il importe aussi de prendre en compte le fait que les petits exploitants travaillent fréquemment leurs propres terrains sur une base contractuelle.**

### Réponse

29. Nous confirmons que le rôle des coopératives d'agriculteurs ne se limite pas à faciliter l'accès au marché. Ces coopératives ont également des fonctions qui concernent, entre autres: les services de formation et de vulgarisation assurés à leurs membres à la fois par les services publics et par les entreprises agricoles; l'amélioration des normes et de l'échelle de production, y compris la mise en œuvre d'un contrôle mutuel par les membres; la réalisation d'activités conjointes de commercialisation et/ou de production. Nous savons que ce processus est progressif et que les coopératives ne seront pas toutes en mesure d'assurer toutes les fonctions mentionnées ci-dessus. Le projet a pour objet de donner aux coopératives les moyens d'offrir un certain nombre de services à leurs membres, qui ne se limitent pas nécessairement à la facilitation de l'accès au marché.
30. Nous tenons également à confirmer que les questions liées aux terres mentionnées dans les observations ont été prises en considération lors de la conception du projet et ont été intégrées dans ce dernier, dans le cadre des activités de développement des coopératives. Actuellement, les coopératives agricoles suivent l'un des trois modèles ci-après: a) les terres sont toujours entièrement contrôlées par les différents membres; b) les terres sont louées à la coopérative à un prix préalablement convenu; ou c) les terres sont transférées à la coopérative à titre de

participation. Les agriculteurs préfèrent généralement un modèle à un autre en fonction de leur situation personnelle en tant qu'exploitant et de leur propre perception des risques. Le projet a été conçu de manière à fournir aux bénéficiaires la formation et les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause.

31. Nous confirmons enfin que le projet ne soutient pas la location de terres par les "têtes de dragon".

**iii) Développement d'infrastructures climato-résilientes**

32. **Les investissements nationaux dans l'infrastructure privilégient l'amélioration des équipements sanitaires (approvisionnement en eau potable, traitement des eaux usées, etc.), la construction de réseaux internet axés sur le commerce en ligne (pour faciliter les opérations des agro-entreprises et la vente en ligne des produits agricoles) et le tourisme. Dans ce contexte, il est envisagé dans le document d'investir dans les transports routiers, les équipements nécessaires pour assurer la salubrité de l'eau et une production agricole résiliente face aux changements climatiques, de manière à prévenir l'érosion des sols et à réduire les risques et les impacts associés à l'évolution du climat. Il serait utile d'établir la manière dont ces intentions seront concrétisées dans les plans de mise en œuvre pour déterminer les infrastructures qui seront effectivement mises en place et les mesures qui seront prises.**

**Réponse**

33. Il est possible de procéder à un suivi des investissements dans les routes rurales, les systèmes d'approvisionnement en eau potable et l'amélioration des terres pour accroître la productivité agricole et réduire l'érosion des sols dans le cadre des plans de mise en œuvre, comme indiqué ci-après.
34. Le processus de planification sera pris en compte dans l'établissement des plans de travail et budgets annuels. En ce qui concerne l'ordre des activités, les efforts porteront en premier lieu sur la sensibilisation et la mobilisation des coopératives et des autres parties prenantes essentielles pour assurer la mise en œuvre d'un processus ascendant de sélection des infrastructures devant être financées par le projet. Les premiers investissements dans les infrastructures ne seront effectués que durant la deuxième année du projet de manière à exploiter les synergies avec les investissements de la composante 1, dans l'hypothèse que la formulation des propositions des coopératives et des investisseurs prendra un certain temps. Il importera, avant de réaliser tout investissement dans les infrastructures, de constituer des associations d'usagers de l'eau et d'autres associations de fonctionnement et d'entretien et de les faire participer aux décisions concernant la conception et la préparation du plan de fonctionnement et d'entretien de chaque équipement.
35. Les progrès et les résultats seront suivis au moyen d'indicateurs dans le cadre du système de suivi-évaluation du projet (par exemple la déclaration par les ménages d'une amélioration de leur accès physique aux marchés, aux établissements de transformation et aux entrepôts; le nombre d'hectares désormais cultivés suivant des pratiques résilientes face aux changements climatiques; ou le nombre d'hectares de terres agricoles bénéficiant de la construction/remise en état d'infrastructures ayant trait à l'eau). Le suivi des données sera complété par des vérifications physiques sur le terrain et par une enquête menée lors des missions annuelles de supervision concernant la manière dont les bénéficiaires perçoivent l'impact des améliorations apportées par les infrastructures sur leurs activités économiques et leurs moyens d'existence.

**iv) Sélection du groupe cible**

36. **Le projet a recensé sept communes incluses dans la catégorie des communes pauvres du pays conformément à sa stratégie de ciblage, mais les sept communes figurant sur la carte ne correspondent pas à celles indiquées dans le texte. Ce dernier mentionne, de surcroît, les municipalités de Lijiang et de Dali, bien qu'elles soient toutes les deux plus développées que de nombreuses autres localités du Yunnan, de sorte qu'il faut se demander pour quelles raisons elles ont été retenues. Elles sont en outre très proches l'une de l'autre et ont des profils économiques analogues; il ne semble donc pas exister de raison évidente de les inclure toutes les deux dans la phase pilote. Le Yunnan compte un grand nombre de régions économiquement défavorisées sans un bon accès routier. La construction de routes pour développer les possibilités touristiques et culturelles de leurs paysages uniques pourrait offrir de meilleures perspectives que la poursuite d'une approche à caractère industriel de la lutte contre la pauvreté. Il serait éventuellement possible d'obtenir de meilleurs résultats, de manière générale, en envisageant différentes approches selon les sites considérés. Enfin, il importe d'envisager d'inclure la prise en compte des normes et des étiquetages des produits du Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales dans les critères de sélection, si cela n'est pas déjà fait.**

**Réponse**

37. La carte de la zone du projet indique correctement les sept communes dans lesquelles le projet sera mis en œuvre: les communes de Zhenxiong et de Suijiang dans la municipalité de Zhaotong, les communes de Yunlong et de Yongping dans la préfecture de Dali, les communes de Huaping et de Yongsheng dans la municipalité de Lijiang et, enfin, la commune de Lanping dans la préfecture de Nujiang. Le malentendu pourrait tenir au fait que, par suite des limites imposées à la longueur des rapports du Président, seuls les noms des quatre municipalités/préfectures (Zhaotong, Dali, Lijiang et Nujiang) dans lesquelles se trouvent les sept communes du projet apparaissent.
38. Nous confirmons également que le projet sera mis en œuvre, non pas dans les villes de Lijiang et de Dali, mais dans les communes de Huaping et de Yongsheng appartenant à la municipalité de Lijiang, et dans les communes de Yunlong et de Yongping, dans la préfecture de Dali. La proximité des communautés et des villages ciblés (sélectionnés parce que le taux de concentration des personnes pauvres actuellement ou antérieurement inscrites au registre est supérieur à la moyenne) par rapport à ces deux villes offre des possibilités commerciales aux entreprises soutenues par le projet – ce qui est un autre critère de sélection des sites.
39. Nous savons que plusieurs régions économiquement défavorisées du Yunnan auraient pu être retenues. La détermination de la zone du projet est toutefois un processus dans le cadre duquel divers éléments doivent être pris en considération en plus des critères convenus (prévalence de la pauvreté et présence d'entreprises offrant des perspectives commerciales). Il s'agit notamment des priorités des provinces, de l'existence d'autres opérations en cours ou prévues, de la situation d'endettement des communes et des possibilités de contracter des dettes extérieures supplémentaires, de l'adhésion des administrations locales aux objectifs et de l'approche du projet proposé. Étant donné les ressources limitées disponibles pour le projet, il était de surcroît préférable de ne pas étendre la zone ciblée au-delà des sept communes de manière à avoir un impact réel dans chacune d'entre elles.
40. Nous tenons enfin à rassurer les membres en notant que le projet est suffisamment souple pour que chaque commune puisse établir l'ordre de priorité des interventions qui répond le mieux à ses propres besoins et à son potentiel.

## **V. Observations des États-Unis d'Amérique**

41. **Conformément aux politiques qu'ils appliquent à certains projets de développement mis en œuvre dans des pays dont les gouvernements ne s'attaquent pas au problème de la traite des êtres humains et ne remplissent pas d'autres critères, les États-Unis s'opposent au projet et ne s'associeront pas à une décision du Conseil en faveur du Projet expérimental de redynamisation du monde rural dans le Yunnan (Chine).**